



DYNAMIQUES NORMATIVES DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET MÉTAMORPHOSES DE LA RESPONSABILITÉ JURIDIQUE

Recherche collective réalisée avec le soutien de la
Mission de recherche Droit et Justice et de l'UMR de droit comparé de Paris

Les catégories du droit pénal à l'épreuve du principe de précaution

Journée d'étude

18 juin 2015 de 10h30 à 16h00
UMR de droit comparé de Paris – salle 409
9, Rue Malher 75004 Paris

La journée d'étude a pour objectif d'analyser l'impact du principe de précaution sur les catégories du droit pénal. Il s'agit premièrement de savoir si les règles sur l'imprudence ou la négligence fondant la faute pénale sont affectées par l'irruption de la précaution. Il s'agit deuxièmement d'interroger la catégorie de la causalité et plus précisément le maintien de son ancrage dans le déterminisme dans un contexte d'incertitude scientifique. Le principe de précaution oblige enfin à interroger certaines catégories de la procédure pénale, en ce qui concerne notamment le rôle de la preuve scientifique et de l'expertise judiciaire.

Programme

- 10h30 : Accueil des participants, *par* Geneviève Giudicelli-Delage, Professeur émérite de l'Université Paris 1 et Stefano Manacorda, Professeur à l'Université de Naples II
- 10h35 : Présentation de l'état d'avancement de la recherche, *par* Luca d'Ambrosio, Chercheur associé au Collège de France
- 10h45 : La faute, *par* M. Emmanuel Dreyer, Professeur à l'Université de Paris 1
- 11h45 : Discussion
- 12h30 : *Déjeuner*
- 14h15 : La causalité, *par* M. Donato Castonuovo, Professeur à l'Université de Modène
- 15h15 : Discussion
- 16h00 : Fin des travaux

Place limitées - Pour inscriptions :
luca.dambrosio@college-de-france.fr